Centre Hospitalier Universitaire de Liège
Domaine Universitaire du Sart Tilman - B35 - 4000 LIEGE 1 - www.chuliege.be

Numéro INAMI 710/707/12/000

Portail patient : http://payment.chuliege.be
Pour consulter, payer et réimprimer vos factures

Téléphone : 04/323.23.49 (9h-12h et 13h30-15h30)
Email:
☐ Vous avez une question sur le contenu de votre facture ?
df.reclamations@chuliege.be
☐ Vous souhaitez solliciter un plan de paiement ou un report d'échéance ?
df.contentieux@chuliege.be

La-W2-L1

N0288-110-003324

Exp: Domaine du Sart-Tilman B35, 4000 Liège

CRÉMER Benoît
RACHAMPS 30
6600 BASTOGNE

OK 17/07

Patient CRÉMER Benoît
Date de naissance 19-12-1971
N° Patient 3775821D

N° Facture 2504208459
Date de facture 30/06/2025
N° de Dossier 016532566B

N° NISS 71121917158
Mutualité 509000 111/111
Période de facturation 09/04/2025 au 30/04/2025

DETAIL NOTE DE SOINS

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables							
Honoraires entièrement à charge de la mutualité					54,64		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité							
MZOUGUI,SAMY							
Prescripteur HANS,NADINE							
Forfait labo >b700 et <b1750	C	09/04/25	592911	1	29,57	3,72	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					84,21	3,72	

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL	84,21	3,72	
Restant à payer		3,72	
À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288		3,72	



Payez facilement !

Scannez ce code via l'application bancaire de votre smartphone et payez facilement et en toute sécurité.

Un bulletin de virement traditionnel reste disponible au verso de cette page →

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT

1. Sauf dérogation écrite, nos factures sont payables dès leur réception. Toutes sommes non payées à leur échéance feront l'objet d'un premier rappel gratuit. Au cas où le défaut de paiement se prolongerait au-delà un second rappel sera édité et majoré des frais forfaitaires suivants :

 - 20 € pour une créance inférieure ou égale à 150 €
 - 30 € pour une créance comprise entre 150,01 € et 500 €
 - 65 € pour une créance supérieure à 500,00 €

 Ces indemnités seront majorées des intérêts de retard (basés sur le taux directeur visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002) et nous seront dues de plein droit et sans mise en demeure étant entendu qu'une indemnité équivalente pourrait nous être réclamée en cas de non-exécution fautive de nos obligations.

2. Aucune réclamation contre nos factures ne peut être admise si elle n'a pas été formulée, par écrit, dans les quinze jours qui suivent leur réception.

3. Toutes contestations entre les parties seront jugées par les tribunaux de Liège.

4. Tout rendez-vous qui ne sera pas annulé 24 heures à l'avance sera facturé d'un montant forfaitaire de 20 €.



Savez-vous qu'il est désormais possible d'accéder directement à vos factures en format électronique ?

Pour cela, connectez-vous à notre portail patient:
payment.chuliege.be

itsme

CARTE D'IDENTITÉ OU APPLICATION ITS'ME NÉCESSAIRE

Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Complété à la main: n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case
Ausfüllen mit der Hand in GROSSBUCHSTABE oder Zahl in schwarz (oder blau) pro Feld

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

Bedrag / Montant / Betrag EUR 3 , 7 2 CENT

Rekening opdrachtgever (IBAN) / Compte donneur d'ordre (IBAN) / Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever / Nom et adresse donneur d'ordre / Name und Adresse des Auftraggebers

CRÉMER Benoît
RACHAMPS 30
6600 BASTOGNE

Rekening begunstigde (IBAN) / Compte bénéficiaire (IBAN) / Konto des Begünstigten (IBAN)

BE56 0960 0975 5288

BIC van de begunstigde bank / BIC de la banque du bénéficiaire / BIC der Bank des Begünstigten

GKCCBEBB

Naam en adres begunstigde / Nom et adresse bénéficiaire / Name und Adresse des Begünstigten

CHU SART-TILMAN
DOMAINE DU SART TILM B35
4000 LIEGE

Mededeling / Communication / Mitteilung

+++250/4208/45905+++